



## CONFERENCE DE PRESSE Vendredi 8 novembre 2019 à 11h

# Position de la Municipalité sur les propositions de l'Etat pour le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique

**Le 17 janvier 2018, l'Etat a officiellement renoncé au transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Cette décision s'est prise contre l'avis des collectivités et d'une majorité d'habitants, contre l'avis exprimé lors de la consultation de juin 2016. A Bouguenais également, même si les opinions étaient contrastées au sein de la population comme au sein du conseil et de la majorité municipale, il existait une majorité favorable à ce transfert.**

Quelles qu'aient pu être nos convictions à l'époque, ceux qui composent la municipalité partagent le constat que le renoncement de l'Etat a ouvert, de fait, une nouvelle étape pour notre territoire. Immédiatement, nous avons affirmé ensemble notre responsabilité partagée dans ce dossier et nos priorités : la protection des habitants, principalement les plus impactés aux Couëts, et la défense des intérêts sociaux, économiques et environnementaux de notre territoire. Depuis cette annonce, la municipalité s'est donc engagée très fortement sur les enjeux qui découlent du maintien de l'aéroport. Nous travaillons dans le dialogue avec l'ensemble des groupes qui composent le conseil municipal, majorité comme opposition, ainsi qu'avec les associations mobilisées sur ce sujet. Nous participons aux initiatives prises par les élus des territoires concernés au sud-Loire. Bien évidemment, nous portons aussi les attentes des habitants au sein des instances métropolitaines.

Cette méthode faite de dialogue et d'expression clairs tourne résolument le dos à toute instrumentalisation du sujet, à toutes expressions démagogiques. C'est une démarche exigeante. Elle nous a permis d'obtenir avec nos partenaires des avancées significatives telles que l'élargissement sensible du PGS, permettant à davantage de logements de bénéficier d'aide à l'insonorisation.

### I - Le réaménagement de Nantes-Atlantique

S'agissant du réaménagement de Nantes-Atlantique, nous avons accompagné la consultation mise en place par l'Etat en juin et juillet dernier en veillant à permettre l'information et l'expression des Bouguenaisiens. Le conseil municipal a également participé à cette consultation en rendant un avis unanime, adopté le 4 juillet dernier (annexe 1).

Lundi 28 octobre, nous avons pris acte des annonces du Gouvernement concernant le réaménagement de Nantes-Atlantique, tant il est vrai que sur ce dossier, l'Etat est seul maître à bord, quoi qu'il se dise. Cela ne nous dispense pas de jouer pleinement notre rôle et d'avoir un avis sur les décisions rendues et qui ont une influence directe sur le quotidien de très nombreux Bouguenaisiens.

---

L'aéroport restera à Bouguenais : ses nuisances aussi. Dès lors, notre attente réside dans la mise en place d'un réaménagement susceptible de limiter les impacts et d'offrir une meilleure protection de la population. Certaines mesures annoncées y contribuent, d'autres nous interrogent et demandent à être précisées et approfondies.

Nous n'allons pas passer en revue les 31 mesures annoncées, mais nous constatons d'abord que **certaines ne sont que des rappels des déclarations passées du gouvernement**. Le couvre-feu de minuit à 6h, la création d'un fonds de compensation et d'un observatoire des impacts sanitaires et sociaux ne sont que des confirmations d'annonces déjà faites et qui répondent à des attentes exprimées par la municipalité.

## II - La hausse de la TNSA

Concernant la hausse de la TNSA, laquelle finance en partie et sous condition l'insonorisation des logements sous plan de gêne sonore, **elle est la conséquence de l'élargissement de ce dernier obtenu de haute lutte par les communes concernées**. C'est une bonne nouvelle si cela donne les moyens de répondre **dans les meilleurs délais** aux attentes des très nombreux riverains qui déposent des dossiers.

Cette prise en charge est toutefois largement insuffisante. La municipalité de Bouguenais n'a jamais cessé de dénoncer le fait que les travaux ne soient assumés à 100% par les compagnies aériennes, au nom du principe pollueur/payeur. Un fonds de compensation, le FCNA, a été créé pour apporter un complément : c'est une bonne chose. Il sera géré par un groupement d'intérêt public (GIP) dont la commune est partie prenante. Ce fonds doit aussi permettre d'apporter une aide exceptionnelle pour l'insonorisation de certains logements qui ne sont pas éligibles aux aides existantes.

Surtout, ce fonds pourra participer à la relocalisation d'équipements publics dont le collège de la Neustrie, à Bouguenais. A ce propos, nous voulons ici être extrêmement clair : **la décision de maintien de l'aéroport de Nantes-Atlantique et les choix arrêtés en matière de réaménagement imposent de déplacer dans les meilleurs délais le collège de la Neustrie**. Forte de ses presque 20 000 habitants, Bouguenais entend bien **conserver le collège sur son territoire**. Il appartient donc désormais à l'ensemble des acteurs de ce dossier de travailler à cette relocalisation. Nous attendrons évidemment de la part de l'Etat une prise en charge importante de cette opération et de ses éventuelles conséquences.

## III - Le fonds de compensation FCNA

Concernant le FCNA et au vu des besoins, nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de **poser la question de son abondement et de ses capacités**. Au regard des attentes fortes et des dépenses considérables occasionnées par la décision par l'Etat du maintien de l'aéroport, celui-ci doit désormais doter ce dispositif des moyens nécessaires. **C'est à cet engagement financier que nous jugerons du caractère « exemplaire » des compensations** promises par le Premier Ministre en janvier 2018.

S'agissant des mesures relatives à l'aide à la revente et à un droit de **délaissement exceptionnel**, nous attendons d'en savoir plus puisqu'elles supposent le vote de lois spécifiques. Mais s'agissant du droit de délaissement, nous sommes inquiets du **délai trop court** qui serait a priori octroyé pour le faire valoir (5 ans) ainsi que de **la (période) date limite d'acquisition** ou de construction du bien (2010) qui nous semble bien **trop restreinte**.

Nous entendons les déclarations d'engagements des compagnies aériennes, les modulations des redevances aéroportuaires et d'atterrissage, qui doivent contribuer à limiter les nuisances subies par nos concitoyens. Nous notons aussi les évolutions concernant les hauteurs de survol et procédures d'approche qui justifient l'allongement de la piste au sud par un souci de limiter l'impact sur les riverains. Nous voulons d'abord **réaffirmer ici notre solidarité avec les habitants de la commune de Saint-Aignan et avec leur maire Jean-Claude Lemasson**, dont le territoire et le quotidien sont impactés lourdement par ces décisions. **Et nous attendons de l'Etat qu'il nous apporte la démonstration que ces mesures auront bien un effet réel sur la baisse des nuisances sonores pour les populations riveraines de l'aéroport. La mise en place d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement devient urgente.**

Nous relevons également l'engagement de l'Etat à répondre à une demande légitime de nos concitoyens, maintes fois exprimée, de **disposer d'une étude solide, approfondie, de l'impact du projet sur la santé et l'environnement. Nous serons particulièrement attentifs à son déroulement et à ses résultats.**

## IV - Le réaménagement de l'aérogare

Concernant l'aménagement de l'aérogare et de ses accès, l'Etat insiste beaucoup sur la sobriété du réaménagement pour un équipement qui doit accueillir 11,4 millions de passagers par an à l'horizon 2040. Une prévision qui laissera dubitatifs les observateurs que nous sommes, habitués comme d'autres ici à voir les prévisions de la DGAC régulièrement démenties par les faits. Nous aimerions également que soit précisée la durée de la concession, car si les chiffres donnés ont un horizon à 2040, la concession court sur beaucoup plus longtemps, quid dès lors des objectifs entre 2040 et la fin de la concession.

**Cette sobriété nous laisse interrogatif, notamment au regard de la nécessaire modernisation des espaces d'accueil, des équipements techniques limitant le bruit au sol et de stationnement.**

Le manque criant de stationnements en proximité conduit depuis des années à des situations d'engorgement, de développement d'un stationnement anarchique dangereux pour les piétons et la circulation. L'été dernier, notre commune a consenti la location à Nantes-Atlantique d'une partie du parking du Piano'cktail sur la période estivale. Cette décision a contribué à réduire les nuisances enregistrées ; elle ne peut constituer autre chose qu'un appui ponctuel dans l'attente des investissements nécessaires de la part du gestionnaire : Nantes-Atlantique doit se doter des équipements permettant l'accueil des usagers. **Nous redisons notre souhait de voir le gestionnaire investir dans la réalisation de parkings silo dans un souci de limitation de la surface occupée.**

## V - L'accès à l'aéroport

Concernant l'accès à l'aéroport en transport en commun, la mesure annoncée d'une amélioration de la desserte est unanimement partagée. Nous espérons que cette confirmation d'intention sera rapidement suivie d'effet, avec **la réalisation d'un accès en site propre, utile tant pour les voyageurs que pour les salariés des nombreuses entreprises présentes à proximité.** Là encore, nous attendons une participation conséquente de l'Etat au financement des accès et pour ne pas faire porter sur les seules collectivités locales la décision du gouvernement.

Dans le cadre de l'aménagement de la plateforme, le Gouvernement annonce la « libération » de 65ha, dont une large part située sur le territoire de Bouguenais, au nord-ouest de la piste. **Nous demandons que cette surface soit restituée après une étude des sols et une fois assurée de sa dépollution éventuelle aux collectivités locales à l'euro symbolique afin de pouvoir y prolonger la forêt urbaine,** dans un souci de lutte contre le bruit et de développement du parc arboré si nécessaire à notre environnement.

## VI - Les engagements de l'État

Enfin, la municipalité prend acte des engagements de l'Etat concernant l'information et le dialogue à construire avec les riverains, la création d'un comité de pilotage stratégique du projet de réaménagement ouvert aux collectivités et notamment aux communes concernées, la création d'un observatoire de Nantes-Atlantique chargé de centraliser et d'initier des études sur les effets de la présence de l'aéroport sur notre territoire. **La commune souhaite comme l'ont conseillé les garantes dans leur rapport la participation d'un panel citoyen des communes concernées aux côtés des associations de riverains et des collectivités dans l'instance de concertation et de médiation qui sera nécessaire.**

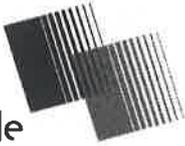
Tout cela doit contribuer à **une plus grande transparence** à laquelle les citoyens et leurs représentants élus ont légitimement droit.

## Annexes

- 1- Projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique - motion du Conseil Municipal.
- 2- Groupement d'intérêt public du fonds de compensation des nuisances sonores de l'aéroport Nantes-Atlantique - adhésion de la commune.

DEPARTEMENT  
DE  
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT  
DE NANTES

  
Ville de  
Bouguenais

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

-----  
**COMMUNE DE BOUGUENAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019**

Le nombre de  
Conseillers Municipaux  
en exercice est de : 33

-----  
L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE QUATRE JUILLET A DIX NEUF  
HEURES

**OBJET**  
PROJET DE  
REAMENAGEMENT DE  
L'AEROPORT DE  
NANTES-ATLANTIQUE -  
MOTION DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUGUENAIS légalement  
convoqué le VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de  
Madame LE JEUNE, Maire de Bouguenais

**PRESENTS** : Martine LE JEUNE, Gauthier LORTHIOIS, Joël  
CASTEX, Sylvain BACLE, Julie COCHIN, Sylvain QUARTIER,  
Christine LANDREAU, Colette COCHAIS, Luc BODIN, Joël GOUIN  
DE ROUMIGNY, Philippe LUCENTE, Béatrice DOMENÉ, Dominique  
DUCLOS, Bernard POIRAUDEAU, François QUAIRE, Chrystèle  
MALARD, Michelle SAUPIN, Sandra IMPERIALE, Françoise RABBÉ,  
Marie-Claude LAMBERT, Mathias GIRARD, Jacky GOUY, Olivier  
CATHALA

Le Maire de la Commune de  
BOUGUENAIS atteste que  
la présente délibération a  
été affichée à la porte de la  
Mairie et publiée au Recueil  
des Actes Administratifs du  
09 juillet 2019

Le Maire,

**ABSENT(S) EXCUSE(S) ET REPRESENTE(S)** : Armelle SADIR était  
représentée par Christine LANDREAU, Bernadette HUGUET était  
représentée par Sylvain BACLE, Maria-Annick OLIVIER était  
représentée par Béatrice DOMENÉ, Estelle BROUSSE était  
représentée par Gauthier LORTHIOIS, Jérémie GOBIN était  
représenté par Joël CASTEX, Karim SENE était représenté par  
Sandra IMPERIALE, Fabrice BASCOUL était représenté par  
Françoise RABBÉ

**ABSENT(S)** : Michèle GRESSUS, Christophe CHAUSSON, Manuel  
ALVAREZ

**SECRETAIRE** : Olivier CATHALA



**PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'AEROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE  
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Madame LE JEUNE, rapporteur, expose :

L'intervention du Premier ministre le 17 janvier 2018 a acté l'abandon par l'Etat du projet de transfert de l'Aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes.

Ce choix a ouvert une nouvelle période pour l'aéroport de Nantes Atlantique et pour les territoires impactés par son activité.

Le Plan de Gêne Sonore (PGS) maintenu par dérogation depuis de nombreuses années a été revu et adapté en fonction du trafic effectivement enregistré sur la plateforme. Les acteurs locaux (associations, habitants, collectivités locales concernées, dont la nôtre) ont été particulièrement attentifs à cette procédure : le périmètre élargi du PGS (qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019) est aussi le résultat de notre mobilisation et permet à plus d'habitants de bénéficier d'une aide à l'insonorisation de leur logement.

Concernant le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, son projet est porté par la direction générale de l'Aviation civile (DGAC). A ce titre, celle-ci est également l'organisatrice de la concertation préalable, qui se déroule sous l'égide de la Commission nationale du Débat public (CNDP), depuis le 27 mai et jusqu'au 31 juillet 2019. La concertation doit permettre l'expression de toutes les parties prenantes concernées par le réaménagement : les riverains de l'aéroport, les acteurs économiques, les usagers de l'aéroport, les salariés de la plateforme aéroportuaire, les compagnies aériennes, les associations et les corps constitués du territoire, etc. La concertation publique s'organise autour de deux questionnements : « Nantes Atlantique, quel aéroport voulons-nous ? Comment concilier développement du territoire et de l'aéroport et protection des populations et de l'environnement ? »

L'enjeu est important pour la Ville de Bouguenais et les Bouguenaisiens car il s'agit de concilier attractivité du territoire et de la plateforme aéroportuaire tout en proposant des solutions pour garantir une meilleure protection des populations.

Sans en être l'organisatrice, la commune de Bouguenais a souhaité donner les moyens à chacun de participer à cette concertation. Le dossier de concertation dans son entièreté et sous une forme synthétique est disponible pour consultation en 4 points de la commune (mairies principale et annexe, médiathèque et cybercentre) aux horaires d'ouverture des équipements. Des coupons T sont également disponibles aux mêmes endroits pour permettre aussi une contribution écrite et postale auprès de la DGAC, en plus de la possibilité de contribuer en ligne sur le site dédié à la concertation. Des locaux ont été mis à la disposition de la DGAC pour des permanences afin de répondre aux questions des habitants et de recueillir leurs attentes. Des ateliers se sont déroulés le mercredi 12 juin, salle des Belians, en présence de plus de 150 personnes dont une très grande majorité de Bouguenaisiens.

Toutes ces informations ainsi que d'autres relatives à la concertation ont été présentées et relayées sur les supports de communication de la commune.

Ce jeudi 4 juillet, le Conseil Municipal de Bouguenais se réunit à l'occasion d'une séance extraordinaire afin d'exprimer son avis sur le dossier de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique tel qu'il est présenté dans le dossier de la concertation.

Après concertation avec l'ensemble des groupes qui composent notre assemblée, je suis en mesure de vous proposer d'adopter la motion suivante.

« La Commune de Bouguenais a pris connaissance du dossier de concertation préalable au projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique.

L'objectif du réaménagement doit être d'assurer le développement de l'activité économique sans aggraver les nuisances subies par les riverains.

Elle demande que le réaménagement de Nantes Atlantique soit conçu dans la perspective d'un développement limité de son activité.

Cela suppose de mettre des limites à la croissance du trafic, d'imposer des contraintes aux survols, de doter la plateforme d'équipements permettant de réduire autant que possible les nuisances (bruit et pollution de l'air). Un guidage ILS (Instrument Landing System) ou satellitaire doit ainsi permettre une approche à des altitudes supérieures. Des équipements modernes permettraient aussi de réduire les nuisances au sol.

L'interdiction des vols programmés entre 23h et 6h du matin ainsi que la mise en place de fortes restrictions sur le créneau 22h/23h auront pour effet d'améliorer la santé des habitants en préservant la qualité de leur sommeil. La mise en application de ces mesures doit se faire au plus vite et la Commune regrette la durée des études préalables à son application.

La Commune considère que l'information des habitants sur les impacts que peut avoir un aéroport sur leur santé est primordiale et demande le renforcement des stations de mesure de bruit, des contrôles réguliers de la qualité de l'air ainsi que la création d'un observatoire aux données consultables par tous.

La Commune considère qu'un aéroport contribue à l'économie locale et régionale. Le réaménagement de Nantes Atlantique doit conduire à le rendre mieux accessible en intégrant dans sa conception des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques.

Des études sur la desserte sont menées par Nantes-Métropole et la Région. En attendant leurs conclusions, il apparaît indispensable qu'un transport structurant relie à court terme le cœur de la Métropole à l'aéroport. Cela renforcerait par ailleurs la desserte de l'ensemble de la zone industrielle et économique.

Le réaménagement de Nantes Atlantique doit aussi être l'occasion pour les pouvoirs publics et pour les citoyens de réinterroger l'ensemble de nos modes de déplacement.

Les interconnexions multimodales sont donc à repenser pour établir les liaisons entre notre territoire et le Grand Ouest, les régions françaises et l'Europe. Cela passe notamment par une action forte de la part de l'Etat en faveur du développement du ferroviaire sur les grandes comme sur les petites lignes, afin de proposer des alternatives abordables au transport aérien ou routier particulièrement polluants. De même, des mesures aujourd'hui très largement soutenues dans l'opinion publique, telle que la fin de l'exonération des taxes sur le kérosène, n'attendent que le courage politique du Gouvernement et de notre représentation nationale.

S'agissant des questions ayant trait à la piste, et considérant que la priorité du réaménagement est moins de permettre un développement rapide et important du trafic que d'en limiter l'impact sur les populations survolées, la Commune exprime une préférence pour le maintien de la piste actuelle, l'allongement ne devant se faire que dans l'emprise actuelle de l'aéroport et se justifier par une réduction des nuisances sonores ou des impératifs liés à la sécurité de l'activité.

S'agissant de l'hypothèse énoncée dans le rapport d'un déplacement de l'aérogare à l'ouest de la piste, cette possibilité, qui présente des opportunités mais pose également un certain nombre de contraintes, paraît bien trop peu renseignée quant à ses conséquences sur l'aménagement de notre territoire pour pouvoir faire l'objet d'un avis tranché de la part du Conseil Municipal.

S'agissant de la problématique des stationnements liés au transport des voyageurs, la Commune exige la réalisation de parkings silo afin de limiter l'emprise foncière nécessaire,

pour des raisons environnementales en cohérence avec nos choix en matière d'urbanisme. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** la motion relative au projet de réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique,

**CHARGE** Madame Le Maire de la transmettre aux services de l'Etat et de la porter comme contribution à la concertation organisée par la Direction générale de l'aviation civile sous l'égide de la Commission nationale du débat public.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.



Martine LE JEUNE,  
Maire de Bouguenais

Signée le 05 juillet 2019

Transmise en préfecture le 05 juillet 2019

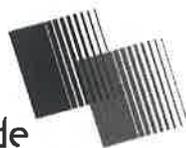
Publiée le 09 juillet 2019

Exécutoire le 09 juillet 2019

DEPARTEMENT  
DE  
LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT  
DE NANTES

Ville de  
Bouguenais



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

-----  
**COMMUNE DE BOUGUENAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019**

Le nombre de  
Conseillers Municipaux  
en exercice est de : 33

-----  
L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE QUATRE JUILLET A DIX NEUF  
HEURES

**OBJET**  
GROUPEMENT  
D'INTERET PUBLIC -DU  
FONDS DE  
COMPENSATION DES  
NUISANCES SONORES  
DE L'AEROPORT  
NANTES ATLANTIQUE -  
ADHESION DE LA  
COMMUNE

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUGUENAIS légalement  
convoqué le VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de  
Madame LE JEUNE, Maire de Bouguenais

**PRESENTS** : Martine LE JEUNE, Gauthier LORTHIOIS, Joël  
CASTEX, Sylvain BACLE, Julie COCHIN, Sylvain QUARTIER,  
Christine LANDREAU, Colette COCHAIS, Luc BODIN, Joël GOUIN  
DE ROUMIGNY, Philippe LUCENTE, Béatrice DOMENÉ, Dominique  
DUCLOS, Bernard POIRAUDEAU, François QUAIRE, Chrystèle  
MALARD, Michelle SAUPIN, Sandra IMPERIALE, Françoise RABBÉ,  
Marie-Claude LAMBERT, Mathias GIRARD, Jacky GOUY, Olivier  
CATHALA

Le Maire de la Commune de  
BOUGUENAIS atteste que  
la présente délibération a  
été affichée à la porte de la  
Mairie et publiée au Recueil  
des Actes Administratifs du  
09 juillet 2019

Le Maire,

**ABSENT(S) EXCUSE(S) ET REPRESENTE(S)** : Armelle SADIR était  
représentée par Christine LANDREAU, Bernadette HUGUET était  
représentée par Sylvain BACLE, Maria-Annick OLIVIER était  
représentée par Béatrice DOMENÉ, Estelle BROUSSE était  
représentée par Gauthier LORTHIOIS, Jérémie GOBIN était  
représenté par Joël CASTEX, Karim SENE était représenté par  
Sandra IMPERIALE, Fabrice BASCOUL était représenté par  
Françoise RABBÉ

**ABSENT(S)** : Michèle GRESSUS, Christophe CHAUSSON, Manuel  
ALVAREZ

**SECRETAIRE** : Olivier CATHALA



**GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC  
DU FONDS DE COMPENSATION DES NUISANCES SONORES  
DE L'AEROPORT NANTES ATLANTIQUE  
ADHESION DE LA COMMUNE**

-----

Madame LE JEUNE, rapporteur, expose :

Suite à l'annonce, le 17 janvier 2018, de l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes sur le site de Notre-Dame-des-Landes, le Premier ministre s'est engagé sur la création d'un fonds de compensation qui permette :

- le versement d'un complément d'aide à l'insonorisation des logements,
- le financement d'opérations de délaissement,
- la compensation de la moins-value immobilière enregistrée à l'occasion de la vente d'une habitation située dans un périmètre d'exposition défini,
- le financement d'opérations de transfert d'équipements publics particulièrement exposés, notamment des établissements scolaires.

Ce fonds doit être abondé par l'Etat ainsi que par le futur concessionnaire de l'aéroport Nantes-Atlantique. Les collectivités locales qui le souhaiteraient peuvent également contribuer au fonds.

Considérant que ce fonds représente l'une des mesures exemplaires annoncées par l'Etat, la commune de Bouguenais n'abondera pas ce fonds.

L'Etat a proposé la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) pour gérer ce fonds.

Un groupement d'intérêt public, (GIP) est une personne morale de droit public qui permet d'associer des partenaires publics (Etat, Nantes Métropole, communes concernées) et privés (futur concessionnaire). Un GIP est régi par une convention constitutive et sa création est approuvée par arrêté préfectoral. En l'espèce, l'objet du GIP serait l'accompagnement des populations et des collectivités riveraines de l'aéroport de Nantes Atlantique en compensation des nuisances induites par le maintien de l'aéroport et dans un objectif de solidarité territoriale.

A cet effet, le groupement pourra engager toutes actions et démarches en vue d'assurer la mise en œuvre du fonds de compensation et plus généralement toutes actions s'y rapportant. La dénomination du groupement sera « Fonds de compensation Nantes Atlantique » (FCNA).

Dans un premier temps, le FCNA doit permettre le versement d'un complément d'aide à l'insonorisation des logements, pour majorer l'aide de droit commun déjà accordée aux habitants vivant dans le périmètre du plan de gêne sonore (PGS) autour de l'aéroport et permettre aux habitants concernés de ne déposer qu'un seul dossier. Il permettra sur une base à définir, d'apporter des aides à l'insonorisation des logements inclus dans le périmètre du PGS mais ne bénéficiant pas des aides au titre du PGS.

Le FCNA permettra également, dans des conditions à définir par les membres du GIP, et en fonction des dotations de l'Etat et du concessionnaire, de financer les opérations de délaissement d'habitations ouvertes aux résidents de la zone la plus exposée aux nuisances, de compenser l'éventuelle moins-value immobilière enregistrée à l'occasion de la vente d'une habitation située dans un périmètre d'exposition à définir, et enfin de financer des opérations de transfert d'équipements publics qui seraient particulièrement exposés aux nuisances sonores, notamment des établissements scolaires.

L'Etat, Nantes Métropole, Bouguenais, Rezé et Saint Aignan de Grand Lieu souhaitent être membres fondateurs de ce GIP.

Le GIP pourra ensuite accepter des nouveaux membres par décision de son assemblée générale.

Chaque membre devra contribuer aux charges de fonctionnement du GIP. Le montant sera arrêté annuellement par l'assemblée générale. A titre prévisionnel, le coût pour la Ville de Bouguenais sera de 1 500 € par année pleine.

Au sein de l'assemblée générale, composée de 5 représentants, chaque membre désignant un titulaire et un suppléant, la Ville de Bouguenais disposera d'un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Par la présente délibération il est proposé que la Ville de Bouguenais devienne membre de ce Groupement d'Intérêt Public.

Cette question a été présentée au Bureau Municipal du 20 juin 2019.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

**A** la majorité de 28 voix pour et 2 abstentions (Jacky GOUY, Olivier CATHALA),

**APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public concernant la gestion du Fonds de Compensation Nantes-Atlantique,

**ENREGISTRE** la candidature suivante au poste de titulaire :

- Liste « label GAUCHE » : Madame Martine LE JEUNE

**DESIGNE** deux membres au sein de l'Assemblée Générale :

- Membre titulaire : Madame Martine LE JEUNE à l'unanimité,
- Membre suppléant : Madame Christine LANDREAU (Label Gauche) avec 22 voix, Madame Sandra IMPERIALE (Respiration Démocratique à Bouguenais) ayant recueilli 4 voix et Madame Marie-Claude LAMBERT (Bouguenais Agir Solidaires) ayant recueilli 4 voix.

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Signée le 05 juillet 2019

Transmise en préfecture le 05 juillet 2019

Publiée le 09 juillet 2019

Exécutoire le 09 juillet 2019



Martine LE JEUNE,  
Maire de Bouguenais